



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Recensement des chemins ruraux de la commune de Savigny

Conformément à l'arrêté municipal n° 2025-31 du 31 mars 2025, Madame le Maire de Savigny informe le public qu'il sera procédé à une enquête publique relative :

- au recensement des chemins ruraux de la commune

**L'enquête publique se déroulera en mairie de Savigny,
du samedi 19 avril 2025 à 09h00 au vendredi 16 mai à 16h00,
soit une durée de 28 jours.**

Les dossiers et les registres d'enquête publique seront accessibles par tout citoyen souhaitant les consulter aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du mardi au samedi de 8h30 à 12h00 et le vendredi de 14h00 à 16h00, ainsi que sur le site de la mairie à l'adresse : www.mairie-savigny69.fr

Monsieur Julien DALLEMAGNE est désigné comme commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public en mairie de Savigny :

Le samedi 19/04/2025 de 10h00 à 12h00
Le mercredi 30/04/2025 de 10h00 à 12h00
Le mardi 06/05/2025 de 16h00 à 18h00
Le jeudi 15/05/2025 de 17h00 à 19h00

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra faire part de ses observations :

- directement sur le registre d'enquête publique en mairie
- par courriel à l'adresse : mairie@mairie-savigny69.fr
- par courrier à l'attention de M. le commissaire enquêteur, Place du 8 Mai 1945 69210 SAVIGNY en précisant : « Recensement des chemins ruraux de la commune »

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.